



**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**  
**AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la susdite Ville, qu'il y aura séance extraordinaire à huis clos du conseil municipal de la Ville de Warwick le 23 juin 2020 à 16 heures au 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick, Québec.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

**1. Demande de monsieur Stéphan Boucher (2020/08) :**

Demande de monsieur Stéphan Boucher, concernant l'immeuble situé au 20, rue du Centre-Sportif, lot 6 333 420 et ayant pour objet, si la demande est accordée, de permettre la construction d'une remise isolée située en cour avant contrairement à l'article 6.1 du Règlement de zonage numéro 270-2019.

**2. Demande de monsieur Claude Fortier (2020/09) :**

Demande de monsieur Claude Fortier, concernant l'immeuble situé au 36, rang 5, lot 4 905 738 et ayant pour objet, si la demande est accordée, de permettre l'agrandissement d'un garage isolé :

- a) avec une superficie de 125,66 mètres carrés comparativement aux 120 mètres carrés prescrits à l'article 7.2.3 a);
- b) attaché au bâtiment accessoire existant (0 mètre) comparativement au 1 mètre de distance prescrit à l'article 7.2.2;

Le tout contrairement aux dispositions des articles ci-dessus mentionnés du Règlement de zonage numéro 270-2019.

**3. Demande de monsieur Roger Bischof (2020/10) :**

Demande de monsieur Roger Bischof, concernant l'immeuble situé au 390, rue Saint-Louis, lot 4 905 616 et ayant pour objet, si la demande est accordée, de permettre la construction d'un garage isolé :

- a) situé en cour avant contrairement à l'article 6.1;
- b) avec une marge de recul avant de 12,13 mètres comparativement aux 15 mètres prescrits à l'article 5.3.2 a);

Le tout contrairement aux dispositions des articles ci-dessus mentionnés du Règlement de zonage numéro 270-2019.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes soit par une consultation écrite par courriel [ville@ville.warwick.qc.ca](mailto:ville@ville.warwick.qc.ca) ou sur les médias sociaux, soit par Facebook ou le site Internet [www.villedewarwick.quebec](http://www.villedewarwick.quebec), et ce, avant le 23 juin à midi.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce troisième jour du mois de juin de l'an deux mille vingt.

**Lise Lemieux, DMA**  
**Directrice générale**  
**et secrétaire-trésorière**